MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général **Délégation au pilotage et à la transformation** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **01 49 55 49 55**	**Note de service** **SG/DPT/2026-44** **26/01/2026**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Organisation des dialogues stratégiques et techniques avec les services déconcentrés du MAASA

Destinataires d'exécution
Groupements des DRAAF, DDT(M) et DD(ETS)PP DGPE, DGAL, DGER, SG

Destinataires d'information
CGAAER - SG/SAFSL - SG/SRH - SG/RAPS

La présente note traite de l'organisation des dialogues stratégique et technique au sein du MAASA entre l'administration centrale et les services déconcentrés (SD), en lien avec le calendrier budgétaire et le pilotage des moyens. Elle vise à fixer les éléments communs et transversaux à l'ensemble des programmes budgétaires ministériels impliquant les services déconcentrés du ministère. Elle ne détaille pas les modalités spécifiques à chacun de ces programmes.

Le dialogue avec les services déconcentrés est organisé selon deux dimensions :

- Une dimension stratégique qui vise à partager les enjeux stratégiques, à déterminer les priorités et les orientations et à anticiper les éventuelles difficultés, pour l'année en cours et à venir ;
- Une dimension technique qui assure la programmation et la mise en œuvre opérationnelle du pilotage des moyens, en adéquation avec les objectifs de chacun des programmes en conformité avec les règles budgétaires, comptables et de performance déterminées par la loi organique n°2021-692 relative aux lois de finances et des textes d'application associés.

La note présente les grandes étapes annuelles du dialogue avec les services déconcentrés, le cycle stratégique d'une part et le cycle technique d'autre part. Elle s'appuie sur les réflexions et conclusions conjointes entre administrations centrales et services déconcentrés ayant été formalisées au cours de l'exploitation des conclusions de la revue des missions des services déconcentrés réalisée par le CGAAER en 2021-2022.

Cette note ne vise pas à préciser les modalités générales de l'animation nationale des services déconcentrés, incluant par exemple la programmation de l'ensemble des réunions nationales faisant l'objet d'une note de service annuelle dédiée.

I – Cycle stratégique

1) Réunion de gouvernance stratégique (cible : janvier/février année n et en tout état de cause suffisamment en amont des conférences budgétaires).

Les travaux conduits lors de la revue des missions en services déconcentrés ont montré la nécessité d'évaluer l'impact des évolutions des politiques publiques en termes organisationnel, de moyens de fonctionnement et de moyens humains le plus en amont possible de leur mise en œuvre.

Une réunion stratégique est organisée en début d'année n (janvier / février) afin de pouvoir identifier et prioriser les demandes portées en conférences budgétaires pour l'année n+1 et orienter les travaux opérationnels précédant le déploiement des politiques publiques, en articulant notamment les enjeux de mobilisation de ressources nouvelles, de priorisation entre activités et de simplification.

Cette réunion stratégique doit également permettre de confirmer les priorités pour l'année n, d'identifier les éventuelles difficultés qui pourraient survenir en cours de gestion et d'anticiper la stratégie pour y faire face.

Il s'agit enfin d'échanger sur le calendrier du dialogue stratégique annuel avec les préfets de région à l'été (Cf. point I-2) et les inflexions éventuelles pour la mise à jour des plans d'actions pluriannuel territoriaux de l'État pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

En fixant les orientations transversales pour l'année en cours et la préparation de l'année suivante, cette réunion doit permettre aux services, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés, de disposer du cadrage nécessaire pour les travaux relatifs à la programmation et à la mise en œuvre opérationnelle des moyens (dialogue de gestion technique).

La réunion est animée par la secrétaire générale. Elle associe les directeurs d'administration centrale et les groupements des directeurs régionaux et départementaux du ministère. Le secrétariat de séance est assuré par la délégation au pilotage et à la transformation. Les services compétents en matière budgétaire du secrétariat général et des directions générales y sont également associés (SAFSL et SRH/MIPEC).

Les principales orientations et enjeux relevés lors de cette réunion font l'objet d'un document de synthèse, partagé avec les groupements et les directions d'administration centrale.

2) Dialogues stratégiques avec les préfets de région à l'été et plans pluriannuels territoriaux

Ce dialogue s'inscrit dans une dimension stratégique sur la déclinaison des politiques publiques du MAASA dans les territoires.

Il associe :

- pour l'administration centrale : le Secrétariat Général, la DGPE et la DGAL, ainsi que la DGER selon les thématiques proposées par les préfets et en tenant compte des compétences directes de la Ministre sur les services en matière d'autorité académique ;
- pour l'administration déconcentrée : le préfet de région, en tant que responsable de BOP des programmes ministériels, et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – DAAF en outre-mer, ainsi que leurs représentants.

Le dialogue stratégique s'appuie sur des plans pluriannuels territoriaux pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt, tels que mis en place par orientation ministérielle du 25 août 2023 pour les dialogues stratégiques de l'été 2024.

Ces plans précisent, dans le respect des priorités stratégiques nationales du ministère, les lignes directrices de l'action des services de l'État sur le territoire sur le domaine d'action du MAASA. Ils sont construits et proposés par les préfets de région, en associant les préfets de département, les services de l'Etat en régions et en départements, ainsi que les opérateurs de l'État intervenant dans le champ agricole, de l'alimentation et de la forêt. Ils s'inscrivent dans une logique pluriannuelle et de planification afin de donner le sens de l'action dans la durée. Ils donnent lieu à un bilan annuel assorti d'éventuels amendements, à l'occasion du dialogue stratégique.

Le dialogue stratégique vise à partager les priorités ministérielles, les grands sujets d'actualité relatifs aux politiques publiques et spécifiques au territoire, ainsi que les éléments d'ambiance.

Le dialogue stratégique vise à partager les principaux enseignements, les éventuelles difficultés de mise en œuvre, les besoins d'appui et les réorientations éventuelles au contenu du plan pluriannuel territorial. Il n'a pas vocation à en évoquer point par point ses actions ni à en être une instance de validation formelle.

Les dialogues se tiennent en juin / juillet.

Préalablement à chaque dialogue, un courrier de la secrétaire générale du MAASA est envoyé à chaque préfet de région afin d'organiser la réunion et d'appeler la mise à jour du plan pluriannuel, le cas échéant selon des priorités ministérielles renouvelées.

Le dialogue se déroule sur une durée d'1h30, selon un ordre du jour partagé, équilibré entre les besoins

et priorités identifiées par le préfet et ceux portés au niveau national par l'administration centrale.

Le dialogue stratégique ne vise pas à arbitrer sur des demandes de moyens, mais il peut contribuer à éclairer les services, en prévision des dialogues de gestion techniques, sur les priorités des préfets.

Pour l'enseignement agricole technique, la DGER organise un dialogue académique annuel, à visée stratégique pluriannuelle, avec les DRAAF/DAAF en leur qualité d'autorité académique, entre les mois de mai et juillet.

II – Dialogues de gestion technique (DGT).

Le pilotage stratégique est suivi à l'automne par les dialogues de gestion techniques (DGT). Ceux-ci sont organisés par programme (P149/P206/P215) et par BOP. Ils permettent d'assurer l'implication et la responsabilisation de tous les acteurs des programmes en s'inscrivant dans le cadre des orientations et priorités discutées lors du dialogue stratégique.

Ces dialogues techniques permettent de dresser le bilan de l'année en cours, de préparer la fin de gestion et de discuter des besoins et des priorités opérationnelles pour l'année suivante sous réserve de l'adoption finale de la LFI de l'année n+1.

La coordination inter-programmes des DGT est assurée par le SG/DPT. Elle vise notamment, en lien avec les responsables de programme et les BOP, à préparer et arrêter le calendrier général des dialogues et à en assurer la diffusion à chaque préfet de région et de collectivité d'outre-mer.
Le cadrage, les attendus, l'organisation et le déroulé des dialogues relèvent de la compétence de chaque responsable de programme et sont précisés par instruction technique dédiée.
Ils se tiennent entre les responsables de programmes ministériels et les DRAAF/DAAF en tant que responsables de BOP délégués. L'animation et le pilotage de ces entretiens est assuré par le responsable de programme ou son représentant ayant délégation directe du RPROG et à un niveau de représentation en lien avec celui des RBOP délégués.
Ces entretiens peuvent également associer, selon les programmes et les souhaits des BOP, les directions départementales, le réseau d'appui aux personnes et aux structures et tout service compétent. Dans les collectivités et territoires d'outre-mer, le dialogue s'effectue avec la direction mettant en œuvre les politiques publiques dans le champ de compétences du ministère.

Pour le programme 143, en articulation avec le dialogue académique annuel, des bilatérales se tiennent à l'automne entre la SDEDC et les chefs de SRFD et de SFD au cours desquelles est dressé un premier bilan de la rentrée (utilisation des moyens) avec projection sur la rentrée suivante s'agissant de la carte scolaire notamment. Au printemps, une nouvelle série de bilatérales est organisée pour affiner la préparation de rentrée et faire le point sur divers sujets (santé financière des établissements, par exemple).

La Secrétaire générale

Cécile BIGOT-DEKEYZER